

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CD19

présenté par

Mme Petex, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Taite, M. Viry, M. Bony,  
M. Bourgeaux, M. Emmanuel Maquet, Mme Duby-Muller et Mme Corneloup

-----

**ARTICLE 9**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« transmission »,

insérer les mots :

« , la diversification et la restructuration ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le diagnostic agricole offre une opportunité précieuse pour dynamiser les exploitations agricoles, qu'il s'agisse de les transformer, de les diversifier, de les restructurer ou d'accueillir de nouveaux exploitants. En favorisant une transition vers des pratiques agroécologiques et climatiquement responsables, il devient un levier essentiel pour moderniser le secteur. De plus, il joue un rôle crucial en fournissant un soutien et une orientation tout au long du cycle de vie des exploitations, permettant ainsi de les accompagner de manière efficace dans leurs différentes phases de développement.